



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 1479

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Chevenement attire l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur l'inquietude qui regne chez les professeurs d'economie familiale et sociale exerçant en LEP qui craignent pour le devenir de leur enseignement. Les cours de vie familiale et sociale dispenses aux eleves preparant un BEP tertiaire ou sanitaire ont perdu le dedoublement d'effectif. La discipline familiale et sociale disparaît peu a peu des BEP renoves. L'option EFS doit etre supprimee a la rentree 1993 dans le regime du Bac F 8. Le programme de vie familiale et sociale doit etre transforme a la rentree de septembre 1993 en un programme de vie sociale et professionnelle dans lequel certains aspects essentiels de l'enseignement dispense - la drogue, la famille, l'education sexuelle - disparaissent. Or, plus que jamais, les lyceens ont besoin que ces sujets soient abordes de facon claire, saine et constructive. Par ailleurs, seuls les professeurs d'economie familiale et sociale dispensant un enseignement professionnel dans l'etablissement ont un horaire « module ». Ainsi, pour la plupart d'entre eux, le temps passe avec les lyceens est reduit a une heure par classe entiere (trente eleves) par semaine, ce qui est fort insuffisant pour repondre aux besoins de formation, d'expression, d'ecoute, de projet, de progression et d'insertion. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer le devenir des cours de vie familiale et sociale.

### Texte de la réponse

Il est rappele qu'anterieurement a la parution de l'arrete du 17 janvier 1992 l'horaire d'enseignement des brevets d'etudes professionnelles industriels ne comportait qu'une heure par quinzaine d'economie familiale et sociale, et que, par consequent, cet arrete a bien vise a un developpement de cette discipline sur l'ensemble des brevets d'etudes professionnelles. Par ailleurs, des travaux sont actuellement menes pour introduire une evaluation a l'examen de cette discipline, dont le contenu a ete renove sous l'appellation nouvelle de « vie sociale professionnelle ». Le programme de vie sociale et professionnelle comporte desormais quatre volets : consommation, entreprise, sante, environnement. L'importance accordee a chacun de ces domaines sera fonction de la demande du public concerne (formation initiale, formation continue), du contexte local, des problemes concrets rencontres par chacun. Enfin, l'importance donnee a la vie sociale et professionnelle dans l'enseignement modulaire, plusieurs fois reaffirmee, met bien en valeur l'interet porte a cette discipline, notamment en raison de la place qu'y tient le developpement de competences transversales, et des liens qu'elle peut permettre d'exploiter entre diverses autres disciplines, tant generales que professionnelles. En ce qui concerne l'attribution des heures d'enseignement modulaire, il est rappele que celle-ci est faite en fonction des besoins des eleves et non des professeurs. Enfin, une repartition des enseignements sur une periode ne correspondant pas a la totalite de l'annee scolaire peut etre envisagee par les etablissements. Ainsi, par exemple, il est possible de regrouper l'enseignement de la vie sociale et professionnelle sur plusieurs mois, a raison de deux heures hebdomadaires dedoublees.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chevènement Jean-Pierre](#)

**Circonscription** : - SOC

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 1479

**Rubrique** : Enseignement technique et professionnel

**Ministère interrogé** : éducation nationale

**Ministère attributaire** : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 31 mai 1993, page 1481

**Réponse publiée le** : 9 août 1993, page 2442